

# JACQUES COLIN DE LA BRUNERIE (1763 - 1821)

## UN NOBLE ÉMIGRÉ EN SUISSE

## DEVENU MAIRE DE NOYON

*obéissant serviteur*  
*De Labrunerie*

**SOUS LE CONSULAT PUIS L'EMPIRE, LA NOBLESSE AYANT FUI LA RÉVOLUTION ET PERDU SES TITRES ET ARMOIRIES PUT REGAGNER LA FRANCE ET RETROUVER SES DROITS DE CITOYENNETÉ AU PRIX D'UN SERMENT D'ALLÉGEANCE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT. JACQUES COLIN DE LA BRUNERIE PUT AINSI DEVENIR MAIRE DE NOYON.**

### ISSU DE LA NOBLESSE

Né le 21 décembre 1763 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), Thomas Marie Jacques Colin de La Brunerie appartenait à une famille dauphinoise établie dans le Montmorillonais au 18<sup>e</sup> siècle.

Son père, André Victor Colin de la Brunerie, avait accédé au grade de capitaine au régiment de Brie. Il avait épousé à Paris en 1762 Marie Anne Girard du Demaine (1747-1776), originaire de Saint-Malo. Commissaire des guerres à Brest, Saint-Malo et Belles-Isle entre 1769 et 1775, il fut nommé commissaire principal des Guerres en Poitou. Remarié en 1778 à Pélagie Pitard, veuve de Joseph de la Fitte, il acheta en 1782 pour 202 000 livres la seigneurie de Ris (Haute-Vienne) au marquis de Montmaud. Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il fut convoqué en mars 1789 à l'assemblée générale de la noblesse du Dorat, dans la Marche, avec le titre de « seigneur de la baronnie d'Azat-Ris et châtellenie de la Bazeuge et fief de la Peyrière ». Mort en 1795, sa succession aurait dû être partagée entre son fils et sa fille Anne Marie Sophie. Mais Jacques, capitaine au corps royal du génie, émigra en Suisse sans doute pour échapper aux foudres révolutionnaires.



Armes des Colin de la Brunerie  
de sable à trois merlettes d'argent, deux et un

### DE LA SUISSE À NOYON

Émigré en Suisse, Jacques Colin de Brunerie perdit tous ses biens au profit de la nation française. Il épousa le 10 avril 1796 à Saint-Jean d'Echallens (Suisse) Marie Anne Angélique Magon de Clos Doré, elle aussi émigrée bretonne en pays helvète et dépossédée de ses biens. Née en 1770, elle était la fille de Jean Baptiste Julien Magon de Clos-Doré,

chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis (1746-1807) et d'Anne Louise Toussainte Auffray du Gué Lambert (1754-1808).

C'est en Suisse que naquit en 1798 leur fils Thomas Amédée, mais c'est à Noyon que ce dernier décéda, le 22 mars 1807, à son domicile, rue Voltaire.

La famille Colin de la Brunerie semble s'être installée dans la cité noyonnaise sans qu'aucune raison ou attache locale ne permettent de le comprendre hormis un lien amical avec Charles Labordère de Montfort, émigré d'origine noyonnaise. Il est cependant certain qu'elle bénéficia de l'amnistie accordée par le sénatus-consulte du 26 avril 1802 (6 floréal an X) aux émigrés durant la Révolution et accepta de prêter serment au gouvernement. C'est ainsi que deux enfants purent naître en France, Jacqueline et Armand Charles Victor.

Installé à Noyon, Jacques Colin de la Brunerie se fit très vite remarquer de ses nouveaux concitoyens puisqu'il fut placé à la tête de la première section électorale dite du Nord. L'ancien émigré demeurait cependant placé sous surveillance par les services de l'Etat.

Le décès du maire de Noyon Louis Charles Druon, le 21 octobre 1807, mit en difficulté l'administration centrale qui ne trouva pas de successeur à désigner durant de longs mois. Un décret impérial du 18 mars 1808 acta la nomination de Jacques Colin de la Brunerie comme maire de Noyon, mais ce dernier ne fut installé dans ses fonctions que le 5 octobre suivant, le temps de vérifier sa compatibilité avec son statut d'ancien émigré.

Durant son administration, il fit distribuer des vivres et du bois aux deux cents prisonniers espagnols traversant sa commune. Début 1810, il accueillit l'empereur et sa jeune épouse le 27 avril 1810 et leur présenta les clés de la ville, il organisa le gîte et le couvert pour les centaines de prisonniers de diverses nations venus travailler au creusement des canaux de Saint-Quentin et de Sempigny, présida la vente des biens communaux en 1813 et dut affronter les difficultés de l'occupation des Alliés en 1814, notamment les Cosaques. La Restauration établie par Louis XVIII lui retira ses fonctions et désigna comme maire de Noyon Charles-Antoine-Valentin Sézille-Canongette.



Napoléon et le canal de Saint-Quentin

Durant ses années noyonnaises, la famille Colin de la Brunerie s'était agrandie. En 1805 était née Pélagie Marie Alexandrine, en 1808 Alfred Pierre Anne et en 1813 Eugène Marie Joseph. Jacques Colin de la Brunerie et les siens quittèrent Noyon pour Compiègne. C'est là que décéda sa femme le 26 novembre 1817 et lui-même le 12 avril 1831. Entretemps, le 31 décembre 1827, il avait pu être indemnisé des spoliations révolutionnaires au titre de la loi du « milliard aux émigrés » du 27 avril 1825. Par la suite, deux de ses fils furent faits chevaliers de la Légion d'honneur : Armand Charles Victor (1802-1878), trésorier payeur de la Couronne, qui devint maire de Fresnières et président du conseil d'arrondissement de Compiègne ; et Alfred Pierre Anne né à Noyon (1808-1893), lieutenant au 4<sup>e</sup> Hussards puis capitaine de cavalerie, qui devint commandant de la garde nationale de Compiègne.

Jean-Yves Bonnard

Président de la Société historique,

archéologique et scientifique de Noyon

[www.societe-historique-noyon.fr](http://www.societe-historique-noyon.fr)